

Infeaulettre



Organisme de bassin versant
Abitibi-Jamésie

Année 3, n° 7

Juin 2018

Dans ce numéro :

Forum Régional sur l'eau en Abitibi Témiscamingue 2

L'eau de votre puits est-elle bonne pour votre santé? Vous avez une chance sur trois d'en douter 2

L'OBVAJ appuie la tenue d'un BAPE sur le projet de mine Authier! 3

Savez-vous ce qu'est le BAPE?

Chronique: Les plantes exotiques envahissantes: un enjeu majeur 4-5

Événements à venir

À LA UNE !



Forum Régional sur l'eau en Abitibi Témiscamingue

Pour marquer le mois de l'eau, nous sommes heureux de vous convier au premier Forum Régional sur l'eau en Abitibi Témiscamingue.

Cet événement organisé par les organismes de bassin versant de la région, l'OBV du Témiscamingue et l'OBV Abitibi-Jamésie ainsi que l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) rassemblera les acteurs de l'eau qui, de près ou de loin, utilisent et contribuent à préserver, améliorer et sauvegarder l'eau des lacs et des rivières et celle que nous buvons.

Nous vous invitons à vous joindre à ce rendez-vous d'envergure régionale les 6 et 7 juin prochains à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) à Rouyn-Noranda.

Conférences, échanges et réseautage seront au rendez-vous de ces deux journées de conférences qui permettront d'aborder divers sujets d'actualité concernant l'eau et les milieux associés. Voici un aperçu des principaux thèmes qui seront abordés:

* Les nouvelles lois sur la qualité de

l'environnement et la conservation des milieux humides et hydriques;

- La nouvelle réglementation sur le prélèvement des eaux et leur protection;
- Les changements climatiques et la gestion des niveaux d'eau;
- La gestion des eaux usées;
- La gestion de l'eau et l'exploitation des ressources minières et forestières.

Le tout, arrimé à notre contexte régional!

Que vous soyez du secteur municipal, industriel, communautaire, éducatif, gouvernemental, ou simplement un passionné de l'eau, nous vous convions à venir échanger sur cette ressource qui fait la plus grande fierté de notre région.

Vous trouverez tous les détails sur le déroulement du Forum ainsi que les informations pour l'inscription sur notre Page web de l'événement

<http://obvaj.org/home-default/forum-eau-2018/page/6/>

Le premier Forum Régional sur l'eau en Abitibi Témiscamingue: une excellente occasion pour se tenir informer des enjeux liés à l'eau dans notre région.

Lien pour s'inscrire: <http://www.afat.qc.ca/inscription-r-v-des-ressources-naturelles.html>

L'EAU DE VOTRE PUITTS EST-ELLE BONNE POUR VOTRE SANTÉ?

Vous avez une chance sur trois d'en douter...

Le projet d'analyse volontaire de la qualité de l'eau des puits mené par les Organismes de Bassin Versant de la région (OBV Abitibi-Jamésie et OBV du Témiscamingue) en collaboration avec le Centre de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue se poursuit pour une 4^e année. En plus d'informer les citoyens de la composition de l'eau qu'ils consomment, le projet en cours depuis 2015 vise à augmenter les connaissances régionales sur la qualité de l'eau provenant de puits domestiques afin de mieux cibler les problématiques sur le territoire.

Les Premiers résultats

Jusqu'à maintenant, les résultats des analyses d'eau effectuées révèlent que 33% des échantillons dépassent les normes de qualité de l'eau potable pour au moins un paramètre physico-chimique et 16% pour au moins un paramètre bactériologique. La présence de contaminants tels que les Escherichia coli (E-Coli), les nitrates ou encore des métaux comme l'arsenic et le manganèse peuvent représenter un risque à la santé. Les conséquences peuvent être nombreuses en fonction des contaminants retrouvés et peuvent avoir une incidence sur l'état de santé de la population, notamment chez les jeunes enfants.

Plus de 70% des ménages en Abitibi consomment l'eau de puits comme principale source d'eau potable.

Les Objectifs

Le présent projet a été conçu dans l'optique de poursuivre les objectifs suivants :

- 1) diminuer l'exposition de la population aux contaminants organiques et inorganiques que nous retrouvons dans l'eau souterraine des puits domestiques de la région;
- 2) améliorer l'état des connaissances sur la qualité de l'eau souterraine, ceci afin d'être en mesure de mieux quantifier le risque et de cibler plus adéquatement les secteurs les plus problématiques.

L'arsenic est un élément chimique naturellement présent dans le sol. Il peut se dissoudre dans les eaux souterraines et les contaminer.

Au Québec, la norme pour la concentration à ne pas dépasser pour l'arsenic dans l'eau potable est de 0,010 mg/L. Étant donné que l'arsenic peut avoir des effets importants sur la santé, sa concentration dans l'eau potable devrait toujours être la plus faible possible.

Une personne exposée à l'arsenic pendant plusieurs années a plus de risques de souffrir de :

- Problèmes de circulation sanguine;
- Cancer de la peau, du poumon; ou de la vessie.

Les personnes plus sensibles aux effets de l'arsenic sont :

- les fumeurs, plus sensibles aux effets cancérogènes de l'arsenic;
- les femmes enceintes et les bébés nourris au biberon seraient plus sensibles compte tenu des effets possibles sur le développement de l'enfant.

Protection et prévention

Vous devriez faire analyser l'arsenic dans votre eau au moins une fois pendant la période d'utilisation de votre puits, idéalement au printemps ou à l'automne.

Si la concentration d'arsenic dans l'eau de votre puits dépasse 0,010 mg/L, utilisez une autre source d'eau ou de l'eau embouteillée.

Faire bouillir l'eau pour éliminer l'arsenic ou le manganèse est inutile, car ils ne s'évaporent pas. Cela pourrait même faire augmenter leur concentration dans l'eau.

Vous pouvez installer un purificateur d'eau domestique pour faire diminuer la concentration d'arsenic dans l'eau à un niveau acceptable. L'OBVT, l'OBVAJ et le CISSSAT soulignent que l'analyse de la qualité de l'eau prévient contre certains effets indésirables sur la santé humaine liés à la consommation des eaux des puits résidentiels.

L'OBVAJ appuie la tenue d'un BAPE sur le projet de mine Authier!

Dans une lettre conjointe publié le 15 mai 2018 adressée à Madame la Ministre, l'Organisme de Bassin Versant Abitibi-Jamésie et le Réseau des Organismes de Bassins Versants du Québec (ROBVQ), affirment leur appui à la tenue d'un BAPE sur le projet de mine Authier et en présentent les raisons

<http://obvaj.org/appui-de-lobv-abitibi-jamesie-robvq-a-tenue-dun-bape-projet-de-authier/>



Savez-vous ce qu'est le BAPE?

Le Bureau d'Audience Publique en Environnement (BAPE) est chargé par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changement Climatique (MDDELCC) d'évaluer de manière neutre, objective et scientifique les conséquences environnementales de la réalisation de projets de grandes envergures comme l'ouverture d'un site minier. Son action est encadrée par la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE).

Cet organisme public permet aux citoyens de prendre la parole et d'être informés sur des projets susceptibles de modifier leur qualité de vie et leur environnement. L'action du BAPE se traduit par la prise en compte des sphères environnementales, sociales et économiques conformément à la Loi sur le développement durable.

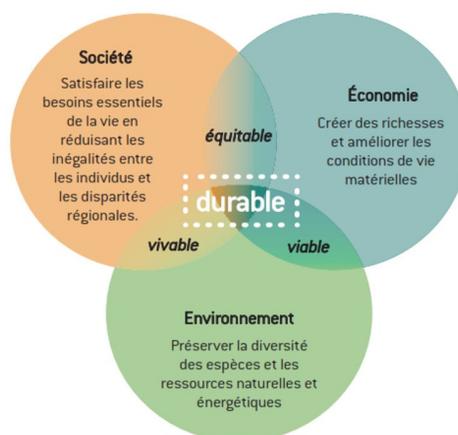
Pour cela, il diffuse l'information auprès des citoyens grâce à des séances d'information publique, collecte leurs préoccupations et leurs propositions lors des séances de consultations et analyse les études d'impacts environnementaux des compagnies et peut, le cas échéant, conduire lui-même sa propre enquête. L'aboutissement du processus est la remise d'un rapport au MDDELCC et à son ministre. Ce rapport tient compte des évaluations environnementales mais aussi des préoccupations des citoyens et des solutions proposées

pour répondre à leurs attentes.

Le gouvernement peut sur la base du rapport prendre une décision éclairée sur les suites à donner. Un autre avantage du processus du BAPE est de permettre un dialogue entre les citoyens et les promoteurs du projet et de donner à chacun la possibilité de présenter son point de vue et ses inquiétudes dans l'optique d'améliorer le projet initial.

Tous les rapports du BAPE peuvent également être consultés à la rubrique Rapports des commissions.

Schéma du développement durable



Sources :

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/faq/>

LA CHRONIQUE

Les espèces exotiques envahissantes: un enjeu majeur

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont des espèces végétales ou animales qui sont introduites de manières accidentelles ou volontaires dans des milieux dans lesquels elles n'étaient pas présentes naturellement. Une fois introduites, elles ont tendance à se développer, souvent au détriment des espèces indigènes et à bouleverser le fonctionnement des écosystèmes. Cela peut se traduire par :

- une perte de la biodiversité : au niveau de la composition des espèces présentes dans un habitat (augmentation de la pression de prédation, concurrence pour l'accès aux ressources, modification de l'habitat) et au niveau de la diversité génétique puisque des hybridations sont possibles
- une modification rapide des écosystèmes naturels qui est susceptible d'entraîner la perte des services écosystémiques liés aux écosystèmes. Cette situation peut avoir des répercussions économiques sur les industries récréotouristiques comme le pêche, l'agriculture et plus globalement sur la qualité du milieu.
- certaines de ces espèces peuvent être toxiques et dangereuses pour la santé en étant fortement irritante, comme le berce du Caucase, ou causer des allergies.

La meilleure manière d'éviter les nombreux désagréments liés à l'installation et à la prolifération de ces espèces, est de mettre en place des techniques de préventions simples pour éviter leurs disséminations .

Que faire?

- Éviter de transporter des EEE (ex: camping ou voyage);
- Choisir des espèces non envahissantes pour l'aménagement paysager;
- Ne pas vider la terre de plantes en pots en milieu naturel, mais en disposer de façon sécuritaire;
- Ne pas vider son aquarium dans les toilettes ou dans un plan d'eau;
- Nettoyer les embarcations nautiques et les VTT;

Lorsque l'on élimine les plants :

- les éliminer en entier (en arrachant TOUT le sys-

tème racinaire) sans le briser

- Essayer d'éliminer les plantes avant la production de graines
- Faire sécher entièrement les plantes avant de les jeter ou de les brûler
- Ne pas les déplacer, surtout si les graines sont formées;

Porter des gants et des vêtements étanches pour la manipulation des espèces toxiques!

Vous avez vu une espèce exotique envahissante?

Un outil de détection, **SENTINELLE**, facile d'utilisation sur le web, est mis à votre disposition! Vous pouvez également télécharger l'application mobile sur votre téléphone intelligent.

Sentinelle vous permet :

- D'effectuer des signalements;
- D'accéder à la cartographie des signalements effectués;
- De consulter des fiches descriptives des espèces à surveiller.

Lien : <https://www.pub.mddefp.gouv.qc.ca/scc/#no-back-button>



- 1 INSPECTEZ** tout afin de retirer les plantes, les débris visibles et la boue du matériel utilisé.
- 2 VIDEZ** l'eau accumulée dans l'embarcation, les viviers, le moteur, la cale, les glacières, etc.
- 3 NETTOYEZ** l'embarcation et l'ensemble du matériel utilisé.
- 4 RÉPÉTEZ** à chaque utilisation.

Pour en savoir plus sur les espèces exotiques envahissantes et pour connaître la localisation des stations de lavage mobiles en libre-service: www.creadit.ca • 418 362-5770 • info@creadit.ca

Organisme de bassin versant
Abitibi-Jamésie

615, Avenue Centrale,
Local 202
Val-d'Or (Qc)
J9P 1P9

Téléphone : (819) 824-4049
Courriel: informations@obvaj.org

*L'eau, notre richesse
collective !*

**VISITEZ NOTRE
SITE INTERNET!
WWW.OBVAJ.ORG**

**SUIVEZ-NOUS
SUR FACEBOOK!**



**Organisme de bassin Versant
Abitibi-Jamésie**

L'eau, notre richesse collective !

L'OBVAJ est un OSBL mandaté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin d'encadrer la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) Abitibi-Jamésie. Il a pour objectif d'assurer à tous de l'eau de qualité, en suffisance, dans un environnement sain, sur les trois bassins versants de son territoire, ceux des rivières Abitibi, Harricana et Bell. Pour ce faire, l'OBVAJ mobilise ministères, municipalités, communautés autochtones, industries (compagnies minières, forestières, etc.), riverains et bien d'autres acteurs de l'eau afin de faciliter le réseautage, d'harmoniser les pratiques et encourager la cogestion de l'eau.

Évènements à ne pas manquer!

Le 30 mai 2018 aura lieu la Table Régionale de Gestion intégrée de l'eau par Bassin Versant . La réunion débutera à 13 h et se terminera à 16h 30 . Le rendez vous est donné à l'UQAT' pavillon Amos, salle 5024 , 341, rue Principale Nord Amos (Québec) J9T 2L8

Le 21 juin 2018. L'Assemblée Générale Annuelle (AGA) de l'Organisme de Bassin Versant Abitibi Jamésie se tiendra le 21 juin 2018 à partir de 16 h à l'UQAT, pavillon Amos, salle 5024 , 341, rue Principale Nord Amos (Québec) J9T 2L8